

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

INSERTIONS.

Annonces, la ligne. . . 20 c.
Réclames. — . . . 30
Faits divers, — . . . 15

RÉSERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sans restitution dans ce dernier cas; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne:

A PARIS,
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse.

ABONNEMENT.

30 fr.
16
35 fr.
18
10

On s'abonne:

A SAUMUR,
Au bureau du Journal
ou envoyant un mandat
sur le poste.

SAUMUR, 23 SEPTEMBRE 1884.

LE SANS-GÈNE BRITANNIQUE.

Le gouvernement du Khédive s'est déterminé à faire un coup d'Etat financier, et à décréter loi seul, de sa propre autorité, une partie des mesures que les représentants des puissances, réunis à Londres, ont refusé de prendre. Il a mis la main sur les revenus affectés au service de la Dette.

Il faut être juste: pour cette fois, le gouvernement du Khédive veut bien ne toucher qu'à l'amortissement; il consent à respecter le prochain coupon; il enjoint seulement aux gouverneurs des provinces, à l'administration des douanes et à celle des chemins de fer de verser directement au ministère des finances les sommes qui excéderont le montant nécessaire au service du coupon. Mais qui nous garantit l'avenir?

Comme le dit fort bien le *Journal des Débats*, il n'y a que le premier pas qui coûte, et, si l'essai auquel nous assistons venait à réussir, il faudrait nous attendre à en voir bientôt d'autres. « En tous cas, l'illégalité n'a pas ses degrés, comme le crime et la vertu. Totale ou partielle, la confiscation n'en est pas moins une confiscation. »

Sur ce point, la conclusion des *Débats* est logique, et nous n'y trouvons rien à redire, sauf qu'elle est incomplète.

Il est juste de dégager les responsabilités. Ce n'est pas le gouvernement du Khédive — cela n'existe que pour la forme — qui est responsable du coup d'Etat que nous annonçait le télégraphe: c'est l'Angleterre; c'est elle qui viole la loi internationale de liquidation, c'est donc à elle qu'il faut s'en prendre, et non à de malheureux comparses qui jouent, sans le comprendre peut-être, le rôle qu'on leur dit de jouer.

La presse anglaise, d'ailleurs, loin de nier la violation du pacte international, félicite au contraire son gouvernement.

L'Europe supportera-t-elle que la faillite

de l'Egypte soit la réponse anticipée du gouvernement britannique aux observations que les cabinets du Nord se proposent de lui adresser relativement à l'indemnité dont les bombardés d'Alexandrie attendent depuis deux années le paiement? Elle aurait grand tort, car si un traité n'est qu'un chiffon de papier sans valeur, les conventions internationales peuvent être impunément violées, et il ne reste plus que la force pour les faire respecter: c'est l'état de représailles, cher à M. Ferry, passé à l'état d'habitude et remplaçant les relations diplomatiques.

Le droit d'intervention de l'Europe n'est pas douteux; il n'a jamais été contesté; il résulte des négociations qui ont précédé et accompagné la promulgation de la loi de liquidation; le fait même de la convocation de la Conférence l'a consacré une fois de plus.

Nous espérons que les gouvernements européens sauront faire leur devoir et qu'ils inviteront l'Angleterre à faire le sien, qui est de ne pas violer, toutes les fois qu'il lui convient, les traités et les pactes internationaux.

Après vingt-quatre heures de réflexions, lisons-nous dans le *Matin français*, le *Times* a trouvé un argument irréfutable pour justifier l'audacieux coup d'Etat par lequel lord Northbrook a inauguré sa mission en Egypte. Le décret du gouvernement égyptien suspendant l'amortissement de la Dette est une violation éclatante d'un pacte international, dit-il, mais cette mesure était nécessaire, et la nécessité est plus forte que les signatures de quatorze puissances... « Cela est textuel ». La théorie est ingénieuse, mais elle ne brille pas par la nouveauté; c'est celle dont on s'est de tout temps servi pour expliquer les coups d'Etat.

C'est l'équivalent de cette parole célèbre: « Nous sortons de la légalité pour rentrer dans le droit. » Mais si cette thèse a pu réussir à se faire accepter dans tel ou tel pays, alors que les nationaux seuls étaient intéressés, il ne saurait en être de même lorsqu'il s'agit d'un acte arbitraire qui lèse des intérêts internationaux et qui viole inso-

lément une loi garantie par toutes les grandes puissances européennes.

L'acceptation pure et simple du fait accompli serait une véritable abdication de l'Europe, qui ne se laissera certainement pas jouer par l'Angleterre.

Le ministère anglais a reconnu lui-même le caractère international de la question égyptienne en provoquant la réunion d'une conférence pour régler les difficultés contre lesquelles se débat ce pays par la faute de l'Angleterre, et bon gré, mal gré, il faudra bien qu'elle se soumette aux décisions de l'Europe.

UNE RÉVÉLATION

Un M. Vacher, député radical de la Corrèze, vient d'adresser à M. Clémenceau une lettre qui fait grand tapage dans la presse parisienne et dont l'écho sera, en province, des plus retentissants.

La voici:

« Treignac (Corrèze), 17 septembre 1884.

« Mon cher collègue,

« La préfecture vient d'adresser aux maires l'état des jeunes gens désignés pour servir dans la marine. Vous savez que ce sont les premiers numéros de chaque circonscription. Le nombre est doublé cette année. Cette mesure produit ici, et très-probablement partout ailleurs, une grande irritation.

« C'est vraisemblablement en doublant le contingent de la marine pour cette année, que l'on comblera les vides faits dans l'infanterie de marine par ces malheureuses expéditions du Tonkin, de Madagascar et autres lieux qui tuent la République dans nos campagnes. Mais en vertu de quel ordre double-t-on le contingent habituel? C'est ce qu'il importerait d'éclaircir. Dans tous les cas, les Chambres n'ont pas été avisées de cette mesure si grave.

« Serait-il vrai aussi, comme le disent nos adversaires politiques, que tous ces jeunes gens que l'on enrôle en masse pour les

bataillons de marine seront tout aussitôt envoyés en pays lointain? Voilà ce que les familles se demandent avec anxiété.

« Les lettres que reçoivent les familles des soldats envoyés au Tonkin parlent d'une mortalité considérable par suite de fièvres. Le ministre de la marine, dans la discussion de la loi sur le recrutement, annonça, du haut de la tribune, que la mortalité était moins considérable dans les colonies que sur le continent: cela renverserait tout ce que nous savons des lois de la mortalité; nous n'avons aucun document pour contrôler ce dire; mais ce que je puis affirmer, c'est qu'il est en contradiction formelle avec les statistiques publiées par l'amirauté anglaise, qui avoue pour ses soldats des colonies une mortalité trois fois plus forte que celle qui règne sur les troupes en Angleterre.

« Voilà, mon cher collègue, les faits que je désirais porter à votre connaissance et les appréciations que je vous soumets dans l'intérêt de la République.

« Agrérez, etc.

« L. VACHER, député. »

Cette lettre confirme d'autres renseignements du même genre qui nous arrivent d'un peu partout. On en peut conclure, sans craindre de se tromper beaucoup, que la mesure appliquée à la Corrèze n'a pas un caractère exceptionnel.

Ce qui fait, en outre, l'importance de la lettre de M. Vacher, c'est qu'elle ne repose pas, comme il arrive souvent en des matières dissimulées avec soin par le gouvernement, sur des « on dit », mais sur un document officiel: l'état adressé par la préfecture de la Corrèze aux maires du département.

Il est donc prouvé que le gouvernement, pour combler les vides du corps expéditionnaire, a eu recours à un nouvel expédient.

Or cet expédient est le pire de tous: d'abord il est injuste de doubler d'une façon arbitraire le nombre des conscrits désignés par le sort pour servir dans la marine, et nous comprenons sans peine que les populations fassent à cette mesure un mauvais accueil.

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

L'ABBÉ CONSTANTIN

PAR LUDOVIC HALÉVY

La petite organiste de la veille était, en ce même moment, fort perplexé. Sur les deux divans de son cabinet de toilette, deux robes s'étaient à grands traits, une robe blanche et une robe bleue. Bettina se demandait laquelle de ces deux robes elle allait mettre, pour aller le soir à l'Opéra. Elle les trouvait détestables toutes les deux, mais il fallait bien choisir. Elle ne pouvait en mettre qu'une. Après de longues hésitations, elle se décida pour la robe blanche.

À neuf heures et demie, les deux sœurs montaient le grand escalier de l'Opéra. Quand elles entrèrent dans leur loge, le rideau se levait sur le second tableau du deuxième acte d'*Aïda*, l'acte du ballet et de la marche.

Deux jeunes gens, Roger de Pymartin et Louis de Martillet, se trouvaient assis au premier rang d'une loge de rez-de-chaussée. Ces demoiselles du corps de ballet n'étaient pas encore en scène, et ces messieurs, désœuvrés, s'amusaient à

regarder la salle. L'apparition de miss Percival fit sur tous deux une profonde impression.

— Ah! ah! dit Pymartin, le voilà, le petit lingot d'or!

Tous deux braquèrent leurs lorgnettes sur Bettina.

Il est éblouissant, ce soir, le petit lingot d'or, continua Martillet. Regarde donc... la ligne du cou... l'attache des bras... Jeune fille encore et déjà femme.

— Oui, elle est ravissante... et à son aise par-dessus le marché.

— Quinze millions, il paraît, quinze millions à elle, bien à elle, et la mine d'argent marche toujours!

— Bérulle m'a dit vingt-cinq millions... et il est très au courant des choses d'Amérique, Bérulle.

— Vingt-cinq millions! Un joli banco pour Romanelli!

— Comment! Romanelli?

— Le bruit court qu'il l'épouse, que le mariage est décidé.

— Mariage décidé, soit, mais avec Montessan, pas avec Romanelli... Ah! enfin, voici le ballet!

Ils cessèrent de causer. Le ballet dans *Aïda* ne dure que cinq minutes et ils ne venaient tous les deux que pour ces cinq minutes-là. Il importait d'en jouir respectueusement, religieusement; car il y a cela de particulier chez nombre d'habités de l'Opéra, qu'ils bavardent comme des pies quand

il conviendrait de se taire pour écouter, et qu'ils observent, au contraire, un admirable silence quand il serait permis de causer, tout en regardant.

Les trompettes héroïques d'*Aïda* avaient jeté leur dernière fanfare en l'honneur de Radamès. Devant les grands sphinx, sous le vert feuillage des palmiers, les danseuses s'avançaient éfiacées et prenaient possession de la scène.

M^{me} Scott, avec beaucoup d'attention et de plaisir, suivait les évolutions du ballet; mais Bettina brusquement était devenue songeuse, en apercevant dans une loge, de l'autre côté de la salle, un grand jeune homme brun. Miss Percival se parlait à elle-même et se disait:

— Que faire? que décider? Faut-il l'épouser, ce beau grand garçon qui est là en face et qui me lorgne?... car c'est moi qu'il regarde... Il va venir tout à l'heure pendant l'entracte, et, quand il entrera, je n'aurais qu'à lui dire: « C'est fait! voici ma main... Je serai votre femme ». Et ce serait fait! Princesse, je serais princesse! princesse Romanelli! princesse Bettina! Bettina Romanelli! Cela s'arrange bien, cela sonne très-gentiment à l'oreille: « Madame la princesse est servie... — Madame la princesse montera-t-elle à cheval demain matin?... » Cela m'amuserait-il d'être princesse?... Oui et non... Parmi tous ces jeunes gens qui, depuis un an, à Paris, courent après mon argent, ce prince Romanelli, c'est encore ce qu'il

y a de mieux... Il faudra bien que je me décide, un de ces jours, à me marier... Je crois qu'il m'aime... Oui, mais moi, est-ce que je l'aime? Non, je ne crois pas... et j'aimerais tant aimer!... Oh! oui, j'aimerais tant!...

À l'heure précise où ces réflexions passaient par la jolie tête de Bettina, Jean, seul dans son cabinet de travail, assis devant son bureau, avec un gros livre sous l'abat-jour de sa lampe, repassait, en prenant des notes, l'histoire des campagnes de Turenne. Il était chargé de faire un cours aux sous-officiers du régiment, et, prudemment, il préparait sa leçon du lendemain.

Mais voilà que, tout à coup, au milieu de ses notes: Nordlingen, 1648; les Dunes, 1658; Mulhausen et Turckheim, 1674-1675, voilà qu'il aperçut un croquis... Jean ne dessinait pas trop mal. Un portrait de femme était venu se placer de lui-même sous sa plume. Qu'est-ce qu'elle venait faire là, au milieu des victoires de Turenne, cette petite bonne femme? Et puis laquelle était-ce?... M^{me} Scott ou miss Percival?... Comment savoir?... Elles se ressemblaient tant!... Et Jean, péniblement, laborieusement, revenait à l'histoire des campagnes de Turenne.

Au même moment encore, l'abbé Constantin, à genoux devant sa petite couchette de noyer, de toutes les forces de son âme, appelait les grâces du Ciel sur les deux femmes qui lui avaient fait passer

Ensuite et surtout, il est déplorable d'envoyer immédiatement dans des contrées malsaines de tout jeunes gens à qui offrent peu de résistance aux fatigues et la maladie.

Ce qu'il faut pour les guerres lointaines, ce sont des hommes faits, solides, rompus à la marche et à la vie militaire. Ces soldats, nous ne les aurons que lorsqu'une armée coloniale sera constituée.

Sans armée coloniale, nous ne pouvons, tant que les expéditions lointaines seront à l'ordre du jour, que désorganiser l'armée continentale par des emprunts successifs ou doubler, par une mesure odieuse et arbitraire, le nombre des conscrits destinés à la marine: car, suivant le mot spirituel du *Pays*, habillé en troupe de ligne, en dragon ou en chasseur, le conscrit échappe au gouvernement, il ne peut pas être envoyé en Cochinchine. Mais avec une tunique d'une autre couleur, rien n'est plus commode. Ce n'est plus une affaire de légalité, cela devient une affaire de drap.

Sans armée coloniale, le gouvernement est acculé à ce dilemme: compromettre la mobilisation ou avoir recours aux expédients déshonnêtes, parfois déloyaux, et, dans tous les cas, insuffisants.

Comme troisième hypothèse, il peut aussi commettre successivement ces deux fautes. C'est ce qu'il est en train de faire.

H. DE BRÉHALLES.

Chronique générale.

On lit dans le *Paris* d'hier, soir 22 septembre:

« Le conseil des ministres qui avait été fixé au 23 n'aura pas lieu.

» Samedi soir, les ministres absents de Paris avaient reçu la confirmation que le conseil aurait lieu demain 23; mais hier soir, M. Jules Ferry a télégraphié de Saint-Dié à tous ses collègues qu'il ajournait la réunion des ministres au samedi 27.

» Par suite de cet ajournement, MM. Waldeck-Rousseau et Hérisson ont ajourné leur retour à Paris.

» Quant au président du conseil, nous savons qu'il rentrera dans la journée de jeudi.

» On sait que c'est au prochain conseil que la date de la convocation des Chambres doit être fixée.

» D'après nos renseignements particuliers, il est plus que probable que nos sénateurs et députés ne seront convoqués que pour le mardi 24 octobre.

Le gouvernement français fait entendre de tardives protestations contre l'acte autoritaire de la suspension de l'amortissement en Egypte.

Alors qu'il eût été facile de faire obstacle à cette mesure, alors aussi que l'on aurait pu marcher d'accord avec les autres puissances, les représentants français, par ordre

supérieur, se sont effacés aussi complètement que possible.

Les événements ont marché, les conférences se sont réunies et, à notre exclusion, chacun étant d'accord, on a notifié les décisions prises.

Les trois empereurs se sont partagé l'Europe; l'Angleterre a saisi d'un coup les revenus égyptiens.

Tout a si bien été de ce côté que M. Barrère, le délégué français pour la commission de liquidation, s'est trouvé seul hier à protester contre la violation de la loi de liquidation et à faire, dit-on, les plus énergiques réserves.

Nos voisins savent ce qu'elles valent et agissent en conséquence.

L'idée d'une ligue catholique pour la constitution d'une monarchie chrétienne se fait jour dans les esprits comme dans la presse. Après avoir cité plusieurs passages de la *Gazette de France* et de l'*Univers*, qui ont trait à la direction de l'action royaliste, le *Frap-Bourguignon* dit:

« Nous partageons complètement les idées de la *Gazette de France* et de l'*Univers*; avec nos confrères, nous souhaitons la formation, à bref délai, d'une droite royaliste pour la revendication des libertés chrétiennes et l'affirmation du rôle social de l'Eglise.

» Nous espérons bien que le congrès prochain de la presse monarchique permettra de fonder la droite royaliste. »

C'est à cette occasion que nous espérons aussi que le mouvement commencé aujourd'hui prendra tout son développement.

Le *Journal de Paris* publie, en tête de ses colonnes, un avis qui lui enlève, dit le *Gaulois*, beaucoup de l'importance qu'on lui attribuait:

« Pour couper court à des accusations ineptes, nous nous faisons un devoir de déclarer que le *Journal de Paris*, organe indépendant de la cause de la légitimité, n'a jamais prétendu tirer ses inspirations de Frohsdorf. Œuvre de légitimistes dévoués, ce journal ne reçoit de subvention, directe ou indirecte, ni de M^{me} la comtesse de Chambord, ni d'aucun des princes de la maison d'Anjou. »

Par décret présidentiel, M^r Fonteneau, évêque d'Agén, est nommé archevêque d'Albi, en remplacement de M^r Ramadié, décédé. M^r Fonteneau est âgé de cinquante-neuf ans. Il était évêque d'Agén depuis le 14 novembre 1874.

LE CONCOURS NATIONAL DE TIR.

Dimanche, à la clôture du concours national de tir, M. Trancher, de Vienne (Isère), a été acclamé comme champion de France, avec 23 balles 90 points.

Les trois lauréats suivants sont: MM. Boillot de La Chaux-de-Fonds, avec 24 bal-

les 72 points; Leverd, de Boulogne-sur-Mer, avec 49 balles 64 points; et Blondin (Charles), de Paris, 49 balles 56 points. Ces quatre tireurs auront chacun une arme d'honneur, offerte par le ministre de la guerre.

AFFAIRES DE CHINE.

Le *Times* publie la dépêche suivante qui lui a été télégraphiée de Colombo (Ceylan), où elle a été envoyée par bateau à vapeur:

« Embouchure du Min, 31 août.

» Si les Français persistent à maintenir leurs prétentions, leur programme causera bien des embarras et entraînera l'immixtion des neutres, particulièrement de l'Angleterre.

» Une infâme proclamation a été affichée dans Fou-Tcheou offrant 80,000 taels de récompense pour la destruction d'un vaisseau français, 5,000 pour la tête du commandant, et 200 pour celle d'un officier ordinaire.

» Vu la situation, le consul britannique a averti les Anglais et les étrangers en général qu'ils eussent à se garder d'entrer dans la ville chinoise ou même d'en approcher. Toutes les maisons des étrangers ont arboré le pavillon britannique, et au-dessus des portes est écrit en caractères chinois le mot *Anglais*. »

Londres, 22 septembre.

On télégraphie de Berlin au *Standard*:

« La légation chinoise à Berlin s'inscrit en faux contre le bruit qui court d'une demande de médiation adressée par la Chine à l'Allemagne ou d'une réouverture des négociations par l'entremise du baron de Courcel.

» D'un autre côté, on prétend qu'un échange de vues se poursuit au sujet de la question de médiation. »

Le journal chinois *Senpao* publie ce qui suit au sujet de l'affaire de Kelung:

« Les Français refusent de reconnaître qu'ils ont été battus à Kelung. Nous avons reçu, sur cette affaire, des communications officielles du gouvernement chinois, ainsi que des dépêches de nos correspondants particuliers. Aujourd'hui, nous apprenons que le rapport des officiers français prétend que les Français n'ont pas été battus et que les mines de Kelung n'ont pas été détruites. Or, nos propres fonctionnaires de Formose nous informent qu'il ont fait prisonnier un Français, qu'ils ont enlevé quatre canons, un drapeau et quantité de vêtements et de chapeaux provenant de l'étranger.

» Le gouvernement a été également informé de notre succès.

» Comment toutes ces nouvelles pourraient-elles être fausses? Les Français ont tout simplement fait une autre version de cette affaire pour cacher leur défaite et faire croire à des victoires imaginaires, comme ils ont l'habitude de le faire. »

ÉTRANGER

PROMULGATION DE LA LOI SCOLAIRE EN BELGIQUE.

La loi scolaire vient d'être promulguée en Belgique.

Malgré toutes les menaces et toutes les manifestations anticonstitutionnelles, force reste à l'autorité.

Les nouvelles qui nous sont transmises permettent de compter sur la fermeté du ministère.

Toutes les précautions sont prises pour faire exécuter la loi et assurer le maintien de l'ordre.

Bruxelles, 22 septembre.

Le *Moniteur officiel* publie ce matin la loi scolaire.

Le texte de la loi, qui contient dix-sept articles, est accompagné du règlement sur la mise en disponibilité du personnel administratif et enseignant des établissements communaux d'instruction primaire, des établissements d'instruction moyenne dirigés par l'Etat, et de l'Institut supérieur du commerce d'Anvers.

Un second règlement organise l'inspection, les conférences et les moyens d'encourager l'instruction primaire.

La loi est précédée d'un rapport du mi-

nistre de l'intérieur et de l'instruction publique au roi, faisant ressortir que l'application de la loi scolaire sera conforme aux idées de modération qui ont présidé à sa confection.

REVUE FINANCIÈRE.

Pendant les premiers jours de la dernière semaine, le mouvement de hausse s'est accentué; il était tellement dessiné que l'on escomptait déjà le cours de 110 fr. sur le 4 1/2. Depuis jeudi, il est survenu des réalisations; les cours s'en sont ressentis: le 3 0/0 reste à 78.52 1/2, l'amortissable à 80.57 1/2, le 4 1/2 à 108.85.

Le 5 0/0 Italien a été moins attaqué à 96.72 1/2, il fait preuve d'une grande fermeté. Il est à constater que malgré la gravité du choléra les acheteurs de cette rente ont su la maintenir au plus haut cours.

On retrouve la Banque de France à 5,080. Les bénéfices nets pour le deuxième trimestre se chiffrent par 5,022,619 fr., en diminution de 1,089,722 francs sur la période correspondante de 1883.

L'action du Crédit Foncier s'est échangée pendant la semaine entre 1,320 et 1,315 fr., dernier cours du 19. Dans sa séance hebdomadaire du 17 septembre, le conseil d'administration a autorisé pour 6,066,000 fr. de nouveaux prêts dont 5 millions 887,000 fr. en prêts fonciers et 119,000 fr. en prêts communaux. Malgré les différentes fluctuations de la semaine, les obligations Foncières et Communales conservent une grande fermeté. Les obligations foncières 1883 se négocient sur les cours de 355. Elles arriveront à niveler leur prix avec ceux des obligations de nos grands Compagnies de chemins de fer qui se traitent à 370, en moyenne. Comme ces dernières, elles produisent 15 fr. d'intérêts et sont remboursables à 500 fr.

Les Communales 1880 viennent de détacher un coupon de 7.50, et elles restent demandées à 450. Elles sont remboursables, on le sait, à 500 fr., sauf celles qui sont favorisées d'un lot aux tirages et qui peuvent être remboursées à 100,000 fr., 25,000 francs, etc.

Les tirages ont lieu tous les deux mois. Les Communales 1879 se traitent à 452.

Les capitaux qui se destinent aux obligations à lots viennent tous maintenant aux obligations 1879 et 1880 du Crédit Foncier.

Ces valeurs ont un attrait que l'on ne rencontre pas sur les obligations similaires comme les Villes de Paris, Lyon, Marseille, Bordeaux, etc.

La Banque de Paris se traite à 772.50. La Banque d'Escompte à 520 fr.

La haute Banque qui se compose des différentes Sociétés de crédit offre cette semaine au public deux grosses affaires. L'une a pour objet l'émission de 387,387 obligations Panama de 500 fr. chacune, rapportant 20 fr. par an, payable semestriellement les 1^{er} avril et 1^{er} octobre. Les obligations sont remboursables à 500 fr. en soixante-quinze ans.

Le prix d'émission est de 333 fr., jouissance 1^{er} octobre 1884. Les souscripteurs auront à toute époque, à partir de la répartition, la faculté d'anticiper la totalité des versements, sous bonification d'intérêt au taux de 5 0/0 l'an. Ceux qui useront de cette faculté au moment de la répartition, bénéficieront d'un escompte de 6 fr. 35 par titre. Entenant compte de cette bonification, l'obligation entièrement libérée, jouissance du 1^{er} octobre 1884, ressortira à 326 fr. 65. Ce qui représente un revenu de 6 fr. 12 0/0, sans compter la prime de remboursement.

La souscription sera ouverte le 25 septembre 1884 et close le même jour. L'autre affaire porte sur l'émission pour la conversion du solde de la Rente Hongroise 6 0/0 de 124,739,600 florins (capital nominal de la Rente Hongroise 4 0/0).

Les coupons sont payables les 1^{er} janvier et 1^{er} juillet chez MM. de Rothschild frères. On souscrit: les 22, 23 et 24 septembre, chez MM. de Rothschild frères, au prix de 77.85 0/0. Le public accueille très-favorablement ces deux émissions qui sont certainement souscrites.

CHRONIQUE LOCALE

ET DE L'OUEST.

CONSEIL MUNICIPAL DE SAUMUR.

Séance publique le vendredi 26 septembre 1884, à 7 heures 1/2 du soir.

Ordre du jour:

- 1^o Vote du cahier des charges, règlements et tarifs des droits de place;
- 2^o Présentation de candidats aux fonctions de Receveur municipal;
- 3^o Demande de crédits pour l'amélioration de l'entrée de l'école des filles (Ponts);
- 4^o Affaires diverses.

VIIERS. — Samedi soir, un petit enfant de 48 mois, Isidore Monnier, s'est noyé à Vihiers dans un réservoir de deux mètres de profondeur.

Il était à jouer avec d'autres enfants dans un cour, lorsque, échappant à la surveillance de sa mère, il alla auprès du bassin qui sert de lavoir, et disparut sous l'eau sans pouvoir se faire entendre. Quand on l'en retira, il était mort.

une si douce et si heureuse journée. Il pria Dieu de bénir M^{me} Scott dans ses enfants et de donner à miss Percival un mari selon son cœur.

V

Paris autrefois appartenait aux Parisiens, et cet autrefois n'est pas très-loin de nous: trente ou quarante ans à peine. Les Français, à cette époque, étaient maîtres de Paris, comme les Anglais sont maîtres de Londres, les Espagnols de Madrid et les Russes de Saint-Petersbourg. Ces temps ne sont plus. Il y a encore des frontières pour les autres pays, il n'y en a plus pour la France. Paris est devenu une immense tour de Babel, une ville internationale et universelle. Les étrangers ne viennent pas seulement visiter Paris; ils viennent y vivre.

Nous avons à présent, à Paris, une colonie russe, une colonie espagnole, une colonie levantine, une colonie américaine; ces colonies ont leurs églises, leurs banquiers, leurs médecins, leurs journaux, leurs pasteurs, leurs popes et leurs dentistes. Les étrangers ont déjà conquis sur nous la plus grande partie des Champs-Élysées et du boulevard Malesherbes; ils avancent, ils s'étendent; nous reculons, refoulés par l'invasion; nous sommes obligés de nous expatrier. Nous allons fonder des colonies parisiennes dans la plaine de Passy, dans la plaine de Monceau, dans des quartiers qui autre-

fois n'étaient pas du tout Paris et qui ne le sont pas encore tout à fait aujourd'hui.

Parmi ces colonies étrangères, la plus nombreuse, la plus riche, la plus brillante, c'est la colonie américaine. Il y a un moment où un Américain se sent assez riche; un Français, jamais. L'Américain alors s'arrête, respire un peu et, tout en ménageant le capital, ne compte plus avec les revenus, il sait dépenser; le Français ne sait qu'épargner.

Le Français n'a qu'un seul véritable luxe: ses révolutions. Prudemment et sagement, il se réserve pour elles, sachant bien qu'elles coûteront fort cher à la France, mais qu'elles seront, en même temps, l'occasion de placement fort avantageux. Le budget de notre pays n'est qu'un long emprunt perpétuellement ouvert. Le Français se dit:

— Thésaurisons! thésaurisons! thésaurisons! Il y aura, un de ces matins, quelque révolution qui fera tomber le cinq pour cent à cinquante ou soixante francs. J'en achèterai. Puisque les révolutions sont inévitables, tâchons du moins d'en tirer profit.

On parle sans cesse des gens ruinés par les révolutions, et plus grand peut-être est le nombre des gens enrichis par les révolutions.

(A suivre.)

LUDOVIC HALÉVY.

SAINTE-PAUL-DU-BOIS. — L'orage de dimanche dernier a sévi avec violence sur la commune de Sainte-Paul-du-Bois. La foudre est tombée au village de la Grande-Blottière, sur un chaumier auquel le feu se communiqua. 3,000 kil. de paille et 5,000 kil. de foin ont été la proie des flammes, et, grâce aux prompts secours des voisins, on a pu préserver des maisons d'habitation vers lesquelles le vent poussait les étincelles. Cet incendie est au préjudice de M. Jean Lefebvre, assuré à la compagnie La Fontaine. Les pertes s'élèvent à 4,400 fr. environ.

Nous lisons dans la *Mercuriale des Halles* de Paris :

Nous ne laisserons pas passer un fait de nos yeux, à une grande importance : la vente par nos amis de la Sarthe et de l'Anjou de quelques milliers de culasses de premières marques faites à l'étranger pour des maisons anglaises à un prix qui varie de 43 à 45 francs le sac de 459 kil. toile perdue, en gare maritime à Nantes. Depuis de longues années, l'Angleterre nous demandait rien, par la raison que nos farines étaient en disproportion avec les cours des farines anglaises étrangères. Le retour d'anciens clients nous a été une excellente fortune pour la Sarthe et l'Anjou ; toute porte à croire que ces quelques milliers de sacs vendus ne sont que l'ébauche de ventes plus considérables, à la condition que nous ne vendrons pas trop cher, ce qui fait prouver une fois de plus que nos farines ont conservé un bon souvenir des produits extra de la Sarthe et de l'Anjou. »

RETABLISSEMENT DE LA TAXE DU PAIN.

On télégraphie d'Agon, 24 septembre : M. le maire de Muret, considérant le refus du blé et le refus des boulangers de vendre le pain au prix du marché, a pris un arrêté rétablissant la taxe. La classe ouvrière a applaudi à cette mesure, qui, malgré quelques essais de révolte de la part des boulangers, a été maintenue et exécutée. »

La Colonie agricole de Saint-Hilaire.

On ne saurait confondre dans une égale réputation les jeunes gens pervers que la loi a dû frapper et dont nous demandons l'internement dans des corps spéciaux, et les pauvres enfants généralement abandonnés par leur famille, livrés avant l'âge à l'influence des pires influences, et qui, dans des établissements agricoles en vertu de l'article 66 du Code pénal. Le rétablissement de ces maisons et l'éducation qui y est donnée sont entièrement militaires. Si quelques natures, plus héréditairement perverses que d'autres, n'en tirent que peu de fruit, la majorité sort de là régénérée et apte à faire de bons soldats. Le journal *l'Armée territoriale* a publié à ce sujet sur la colonie agricole de Saint-Hilaire (Vienne) les intéressants détails qui suivent :

Le voyageur venant de Saumur qui, par un matin de juillet, quitte la Loire à Saumur, rencontre non loin de là, sur la route nationale conduisant à Limoges, le bourg de Fontevraut. Robert de Fontevraut y fonda, vers 1100, la commune célèbre dont les dignitaires étaient fréquemment parmi les filles de France. Les Plantagenets y dormirent un sommeil, et, par un singulier retour de choses d'ici-bas, la maison de prières fut transformée en maison centrale de correction.

Pendant trois kilomètres, la route reste solitaire. Aux sites pittoresques et verdoyants de l'Anjou succèdent les bois sévères du Poitou : nous venons de franchir la frontière du département de la Vendée. Au sommet d'une petite côte, dans un encadré d'arbres, des bâtiments couverts d'un quadruple rang d'arbres s'offrent à nos regards. Un canon placé derrière un épaulement, une minuscule sentinelle en sentinelle devant une grille, des sonneries de canons nous portent à croire que

nous foulons le sol d'un établissement militaire.

» Entrez hardiment, touriste, adressez-vous au factionnaire aperçu de loin, et vous apprendrez alors que vous êtes à la Colonie agricole et pénitentiaire de Saint-Hilaire, où 400 jeunes gens de 12 à 20 ans sont élevés par l'Etat, par suite de l'application, qui leur est faite, de l'article 66 du Code pénal ; lequel dispose que :

« Lorsque l'accusé aura moins de 16 ans, s'il est décidé qu'il a agi sans discernement, il sera acquitté ; mais il sera, selon les circonstances, remis à ses parents ou conduit dans une maison de correction pour y être élevé et détenu pendant tel nombre d'années que le jugement déterminera, et qui, toutefois, ne pourra excéder l'époque où il aura accompli sa vingtième année. »

» Mais ne vous effrayez par de ce texte de procédure. L'idée de répression est effacée ici par l'idée d'éducation, et votre visite vous en convaincra.

» Le domaine a 400 hectares plantés de vignes, de céréales, de prairies et de bois. Des ateliers se rattachant aux industries de la taillanderie, du charbonnage, de la cordonnerie, des tailleurs, permettent aux colons qui ne sont pas aptes à l'agriculture, ou qui appartiennent à la population urbaine, d'être munis d'une profession à leur sortie.

» Les colons vont en classe quatre heures par jour, sous la direction de quatre instituteurs et de nombreux gardiens moniteurs. Le programme est celui des écoles élémentaires, augmenté de quelques conférences spéciales ayant trait à l'agriculture.

» L'organisation est absolument militaire. Les règlements de la troupe de ligne sont entièrement appliqués en ce qui concerne les divers mouvements de la journée, la discipline et la hiérarchie. Deux heures environ, par jour, sont consacrées à la manœuvre militaire, à la gymnastique, à la danse classique, aux principes de l'escrime à l'épée, du bâton, ou de la boxe.

» Cinquante surveillants, quatre brigadiers, un surveillant-chef, tous anciens soldats, la plupart sous-officiers, sont préposés à la conduite des pupilles.

» Ces derniers constituent un bataillon de quatre compagnies, distinguées chacune par un fanion spécial. Tous les grades et toutes les fonctions du cadre sont remplies par les colons : les caporaux s'y nomment chefs d'escouade ; les sergents, chefs de demi-section ; les officiers, chefs de section ; les capitaines, chefs de compagnie. L'état-major seul appartient au personnel administratif supérieur, et le commandant est le directeur de la Colonie : M. Laguesse, capitaine-adjutant-major au 116^e territorial d'infanterie.

» Tenez, c'est aujourd'hui dimanche ; il y a grande manœuvre ce matin. Voici le bataillon qui s'avance, après avoir été chercher au pavillon d'habitation du directeur le drapeau de la Colonie. Nous constaterons premièrement le choix heureux du costume : béret marin, vareuse molleton bleu foncé, à collet à la Saxe, passe-poilé de rouge, ceinturon de cuir noir, pantalon de toile et brodequins lacés.

» Admirons le premier échelon : 8 petits sapeurs commandés par un caporal de 42 ans qui, pour vous rendre les honneurs, fait placer le tranchant de « l'hache » en l'air, puis 4 tapins qui dontent souvenance des petits tambours des armées de 92, suivis de 20 clairons piquant leurs notes d'un air crâne.

» Une fanfare de 28 exécutants alterne ou joue avec les clairons et tambours.

» Le drapeau passé avec sa garde choisie dans le grand tableau d'honneur. Le bataillon a rompu « en colonne à distance entière » ; chaque compagnie avec ses fusils scolaires à canon de bois noir et à culasse d'acier qui jouent admirablement le « Gras » d'ordonnance, défile correctement avec le guide à droite. Les distances sont bien observées, l'alignement se conserve sous l'œil vigilant des chefs de section. Les serre-files dont, par une attention de délicatesse appréciable, les insignes ne ressemblent en rien à ceux de l'armée, « serrent » correctement et surveillent.

» C'est un régiment en miniature. Rien n'y manque, pas même le fourgon régimentaire renfermant la collation à manger plus loin sur l'herbe, et l'infirmier avec son sac de secours, sa croix rouge sur le bras gauche et son air un peu... banal.

» Les exercices comprennent l'école du

soldat, de compagnie et de bataillon, l'ordre de marche, le service de sûreté, etc. Le bataillon peut rivaliser avec un bataillon de l'armée active et il étonnera par sa précision de mouvements, son entente des dispositions de l'ordre dispersé.

» Les colonies publiques sont actuellement au nombre de six : Saint-Bernard (Nord) ; les Douaires (Eure) ; Saint-Maurice (Loir-et-Cher) ; le Val-d'Yèvre (Cher) ; Saint-Hilaire (Vienne) ; Belle-Île-en-Mer (Morbihan).

» L'Etat s'y impose des sacrifices énormes. Il prend de pauvres enfants dans la rue, abandonnés moralement, ayant eu dans un âge encore bien tendre le spectacle de tous les vices, de toutes les turpitudes, par suite de l'incurie ou de l'infamie de parents indignes de ce nom. Il les soumet à un traitement moral et physique qui se résume dans l'éducation militaire. — Aux images obscènes de la maison paternelle, il oppose la salle d'école pavoisée de drapeaux tricolores ; au vagabondage et à son oisiveté, il substitue le travail et l'appareil guerrier.

» Après les doctrines dissolvantes, après les exemples fâcheux, les enfants rencontrent à la Colonie les grandes idées de patrie, d'honneur, de dévouement et de dignité personnelle, qui leur sont inculquées par les maîtres les mettant en pratique eux-mêmes.

» Ces maîtres sont heureux de pouvoir montrer leur œuvre, de la faire apprécier du public, qui s'éloigne souvent, hélas ! par préjugé, de tout ce qui porte l'étiquette pénitentiaire.

» Touriste, en rentrant chez toi, dis à tes amis que l'hospitalité s'accorde avec plaisir à Saint-Hilaire, que les surveillants, les employés du personnel administratif, le directeur, seront toujours heureux d'être visités par des hommes de cœur, venant les encourager de leur présence et communiquant aux pupilles ce nerf de l'amour-propre qui est un levier si puissant pour la réussite des bonnes résolutions.

» Plus de 225 jeunes gens des colonies de l'Etat s'engagent annuellement dans les armées de terre et de mer. Par ce temps de défiance armée, où les yeux interrogent parfois avec anxiété la frontière, c'est un heureux résultat que de soustraire de jeunes êtres au mal et de les voir sceller leur rénovation morale par l'amour de la patrie. »

POITIERS.

Les loups viennent de faire leur apparition aux portes de Poitiers.

Dans la nuit du 15 au 16, un de ces animaux a pénétré dans la cour d'un cultivateur, faubourg Montbernage, et a enlevé le chien qui sommeillait près d'une meule de paille. Le lendemain on retrouvait, près la grange de M. Jutand, des vestiges de l'infortuné chien, son collier et quelques lambeaux de sa peau.

HOMMAGE AU GÉNÉRAL CHANZY

On lit dans le *Temps* :

« Pendant les manœuvres du 6^e corps, le 406^e de ligne étant passé par Buzancy, le pays natal du général Chanzy, où l'on doit, dimanche prochain, inaugurer la statue élevée à la mémoire de cet illustre soldat, le colonel de Boisdeffre, commandant de ce régiment, fit demander à M^{me} Chanzy de vouloir bien admettre les officiers de son régiment à lui présenter leurs respectueux hommages. »

» A la suite de cette visite, le drapeau du 406^e fut apporté dans la crypte où repose le général.

Le soir, la musique du 406^e est allée jouer dans le parc de M^{me} Chanzy. »

Une grande révolution se prépare dans le costume féminin : une mistress King, de Londres, se promène depuis un mois dans les rues de Québec et prêche l'abolition du jupon.

Bravement vêtue d'une superbe culotte qui lui sied à merveille, elle fait des prosélytes, paraît-il, plus que n'a pu en faire le maréchal Booth pour sa nouvelle religion. Un grand nombre d'Américaines ont déjà jeté le jupon aux orties et portent le vêtement masculin.

Mistress King est attendue à Londres prochainement ; elle a promis de venir ensuite à Paris. Trouvera-t-elle ici beaucoup d'imitatrices ? On nous affirme qu'elle en a déjà une sur la route de Vouvray.

BIBLIOGRAPHIE

Un livre clair, précis, élémentaire et impartial, initiant le public aux mystères de la médecine, cette science la plus indispensable à connaître, était depuis longtemps désiré. Nous sommes heureux d'annoncer enfin son apparition.

Il a pour titre **DICTIONNAIRE POPULAIRE DE MÉDECINE USUELLE d'hygiène publique et privée**, et est publié par le Docteur PAUL LABARTE, un jeune savant bien connu, doublé d'un écrivain remarquable et justement apprécié, avec la collaboration de Professeurs agrégés de la Faculté de Médecine, de Médecins et de Chirurgiens des Hôpitaux, et des principaux spécialistes de Paris : MM. Béni-Bardé, Bergeron, Bouley, Delasiauve, Fano, Fort, Galippe, Garrigou-Désarènes, Jules Guériot, Landrieux, Labarthe père, Marchand, Monin, Péan, Poyet, Robinet, De Soyre, etc.

Ce Dictionnaire contient : — Les notions indispensables d'anatomie et de physiologie ; — La description de toutes les maladies, les symptômes qui permettent de les reconnaître et le traitement qui convient à chacune d'elles. — Il passe en revue tous les médicaments employés d'ordinaire, fait connaître leur composition, leurs propriétés, la façon de les préparer et de les administrer ; — Les secours aux empoisonnés, aux blessés, aux noyés et aux asphyxiés, y sont minutieusement décrits ; — L'hygiène des gens bien portants, des malades et des convalescents ; l'hygiène des enfants, des femmes et des vieillards ; l'hygiène de chaque profession, de chaque industrie, enfin l'hygiène publique des villes et des campagnes, ont une large place dans cet ouvrage véritablement indispensable à tout le monde.

Le **DICTIONNAIRE POPULAIRE DE MÉDECINE USUELLE** est illustré de 1,000 figures, facilitant la compréhension du texte. Les éditeurs le font paraître en livraisons à 10 centimes et en séries à 50 centimes. — On peut s'abonner à l'ouvrage complet reçu franco au fur et à mesure de son apparition, en adressant à MM. Marpon et Flammarion, 26, rue Racine, Paris, un mandat-poste de 20 francs. — (La première livraison de l'ouvrage est envoyée gratis à toute personne qui en fera la demande.)

En vente la 40^e Série.

Nous ne saurions trop appeler l'attention de nos lecteurs sur le système de crédit offert par la Librairie Abel Pilon (A. Le Vasseur, successeur.) Cette administration, dont nous publions souvent des annonces, compte aujourd'hui plus de quatre cent mille souscripteurs, et son importance prend de jour en jour des développements plus considérables.

Ce succès n'a pas lieu de nous étonner ; le crédit accordé présente, en effet, des avantages qui permettent à toute personne de posséder les plus grands ouvrages scientifiques littéraires, historiques, géographiques, etc., sans débours apparent (cinq francs par mois par chaque centaine de francs d'achat). Nous avons en main le Catalogue général de cette maison, le plus complet de ceux qui existent en librairie ; nos lecteurs peuvent se le procurer en faisant directement la demande, rue de Fleury, 53, à Paris.

Le **FER BRAVAIS** est la préparation ferrugineuse qui se rapproche le plus de la forme sous laquelle le fer est contenu dans le sang ; ses effets sont supérieurs à tous les autres ferrugineux. Beaucoup de personnes atteintes de faiblesse et d'anémie sont revenues, par l'emploi du **FER BRAVAIS**, dans son état de santé des plus florissants.

Compagnie universelle DU CANAL INTEROCÉANIQUE DE PANAMA

Président-Directeur : M. FERDINAND DE LESSEPS

SOUSCRIPTION PUBLIQUE

387,387 Obligations

DE 500 FRANCS CHACUNE

RAPPORTANT 20 FRANCS PAR AN

Payables semestriellement les 1^{er} Avril et 1^{er} Octobre

REMBOURSABLES A 500 FRANCS EN SOIXANTE-QUINZE ANS

Cette émission est faite en vertu du vote de l'Assemblée générale des Actionnaires qui a eu lieu le 29 Juin 1882

Prix d'émission : 333 Fr.

JOUISSANCE DU 1^{er} OCTOBRE 1884

PAYABLES COMME SUIT :

20 fr. en souscrivant.....	0 fr.
30 » à la répartition (contre remise d'un titre provisoire).....	30 »
50 » du 15 au 20 novembre 1884.....	50 »
50 » du 1 ^{er} au 5 janvier 1885.....	50 »
100 » du 1 ^{er} au 5 avril 1885, sous déduction du coupon de 10 fr. échéant à cette date, soit.....	90 »
83 » du 1 ^{er} au 5 juillet 1885.....	83 »
333 fr.	Net à payer. 323 fr.

Les souscripteurs auront à toute époque, à partir de la répartition, la faculté d'anticiper la totalité des versements, sous bonification d'intérêt au taux de 5 0/0 l'an. Ceux qui useront de cette faculté au moment de la répartition, bénéficieront d'un escompte de 6 fr. 35 par titre. En tenant compte de cette bonification, l'obligation entièrement libérée, jouissance du 1^{er} octobre 1884, ressortira à 326 fr. 65, ce qui repré-

sente un revenu de 6 fr. 12 0/0, sans compter la prime de remboursement.
Les titres définitifs seront délivrés au moment même de la libération.

La SOUSCRIPTION sera OUVRETE le 25 Septembre 1884
ET CLOSE LE MÊME JOUR

- A PARIS :
- A la Compagnie Universelle du Canal Interocéanique, 46, rue Cnumartin.
 - A la Compagnie Universelle du Canal de Suez, 9, rue Charras.
 - Au Comptoir d'Escompte de Paris, 14, rue Bergère.
 - A la Société Générale de Crédit Industriel et Commercial, 72, rue de la Victoire.
 - A la Société de Dépôts et de Comptes courants, 2, place de l'Opéra.
 - A la Société Générale pour favoriser le développement du Commerce et de l'Industrie en France, 54, rue de Provence.
 - A la Banque de Paris et des Pays-Bas, 3, rue d'Antin.
 - Au Crédit Lyonnais, 19, boulevard des Italiens.
 - A la Banque d'Escompte de Paris, place Ventadour.
 - A la Banque Franco-Égyptienne, 32, boulevard Haussmann.

Et dans leurs bureaux de quartiers, à leurs agences en province et à l'Étranger, et chez leurs correspondants en France et à l'Étranger.

A NEW-YORK :

Au Siège du Comité Américain de la Compagnie du Canal Interocéanique de Panama.
On peut souscrire dès à présent par correspondance.

N. B. — Un droit de préférence est accordé, sur la production de leurs titres, aux titulaires des 600,000 actions de la Compagnie du Canal Interocéanique, à raison de une Obligation pour deux Actions.

Les Actions devront être présentées à l'un des guichets désignés ci-dessus, où elles seront frappées d'une estampille constatant qu'elles ont usé de leur droit de souscription.

Les titres qui ne sont pas réservés par préférence aux Actionnaires de la Compagnie et le solde des Obligations sur lesquelles ce droit de préférence n'aurait pas été exercé, seront repartis entre tous les souscripteurs indistinctement, au prorata du nombre des titres souscrits par eux, sans toutefois que la Compagnie soit tenue d'attribuer des fractions d'Obligation.

Les demandes d'obligations sont reçues, dès à présent et sans frais, à l'Agence de la SOCIÉTÉ GÉNÉRALE, rue du Marché-Noir, SAUMUR.

EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1878 (CLASSE 66).
MÉDAILLE D'ARGENT

COFFRES-FORTS

M. HAFNER aîné, fabricant de coffres-forts, a obtenu une MÉDAILLE D'ARGENT à l'Exposition universelle de Paris pour la perfection qu'il a apportée dans la construction de ses coffres-forts. Reconnus supérieurs pour leur solidité, leur incombustibilité, leurs serrures ont présenté au jury une sécurité incomparable contre les crocheteurs les plus habiles.

Nous sommes heureux de porter cette bonne nouvelle aux nombreuses personnes qui se sont déjà munies de coffres de la maison Hafner, et nous pensons qu'elle déterminera en faveur de cette maison ceux de nos lecteurs qui pourraient hésiter encore dans le choix d'un constructeur.

Coffres depuis 120 fr. jusqu'à 2,000 fr. et au delà.
Pour les renseignements, s'adresser au bureau du journal, où il y en a toujours en dépôt.

En dehors du dépôt, un bel album en chromolithographie est à la disposition des personnes qui voudront se rendre compte du choix, de la variété et de la beauté des Coffres de la Maison HAFNER.

CRÉDIT HYPOTHÉCAIRE (23^e ANNÉE)

PRÊTS sur MAISONS et BIENS RURAUX.

Les demandes doivent être adressées à MM. RÉJOU et C^{ie}, banquiers, rue Le Peletier, 9, à Paris; il y est immédiatement répondu par lettres personnelles et ne portant aucune indication extérieure.

Éviter les contrefaçons

CHOCOLAT MENIER

Exiger le véritable nom

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

Études de M^e BEAUREPAIRE, avoué-licencié à Saumur, rue Cendrière, n° 42.
Et de M^e AUBOYER, notaire à Saumur.

VENTE

PAR LICITATION,
Aux enchères publiques,

D'une Maison

ET DÉPENDANCES

ET D'UN JARDIN,

Situés au Pont-Foucharde, commune de Bagneux.

L'ADJUDICATION aura lieu en l'étude et par le ministère de M^e AUBOYER, notaire à Saumur, le lundi treize octobre mil huit cent quatre-vingt-quatre, à une heure après midi.

On fait savoir :

Qu'en exécution d'un jugement contradictoirement rendu par le Tribunal civil de Saumur, le quatorze août mil huit cent quatre-vingt-quatre, enregistré,

Et aux requêtes, poursuites et diligences de M. Jules Clairambault, marchand épicière, demeurant au Pont-Foucharde, commune de Bagneux,

Demandeur, ayant pour avoué constitué M^e Charles-Théophile BRAUR-PAINE, licencié en droit, demeurant à Saumur, rue Cendrière, n° 12,

En présence de M^e LE BARON, notaire à la résidence de Saumur, demeurant dite ville, rue d'Orléans, en sa qualité de notaire commis, par jugement du Tribunal civil de Saumur du trente-un juillet mil huit cent quatre-vingt-quatre, pour représenter aux comptes, partage et liquidation de la communauté ayant existé entre le demandeur et M^{me} Eugénie Delaporte, son épouse, et de la succession de celle-ci, le sieur Jules Clairambault fils, actuellement sans domicile ni résidence connus,

Défendeur, ayant pour avoué constitué M^e Henri LECOCQ, licencié en droit, demeurant à Saumur, rue Dacier,

Il sera procédé, le lundi treize octobre mil huit cent quatre-vingt-quatre, à une heure de l'après-midi, en l'étude et par le ministère de M^e AUBOYER, notaire à Saumur, à la vente aux enchères publiques des immeubles ci-après désignés.

DÉSIGNATION.

1^{er} Lot.

Une MAISON, située au Pont-Foucharde, commune de Bagneux, comprenant un rez-de-chaussée, deux boutiques, arrière-boutique, chambre sur la rue et vestibule entre les deux boutiques; au premier étage, deux chambres et trois cabinets, grenier au-dessus, caves sous la maison, écuries, lieux d'aisances, cour commune derrière les bâtiments, puits commun, autre puits commun destiné à recevoir les eaux communes, le tout joignant au nord la rue des Pauvres, au midi M. Teigné, à l'ouest la cour commune et Teigné, à l'est la route; tous les murs sont mitoyens, le tout d'une contenance de soixante-dix centiares.

Un AUTRE BATIMENT, servant d'huilerie, situé au même lieu, composé d'une seule pièce avec grenier au-dessus, joignant au nord la rue des Pauvres, au sud M. Maurice, à l'est la cour commune, à l'ouest M. Bouilleau. Le mur joignant M. Bouilleau est mitoyen et celui joignant M. Maurice appartient en entier aux vendeurs et dépend dudit bâtiment, le tout d'une contenance de trente-six centiares.

Sur la mise à prix de... 6.000 fr.

2^e Lot.

Un JARDIN, contenant treize ares six centiares environ, situé au Pont-Foucharde, commune de Bagneux, ancienne route de Doué, contenant une pièce d'eau et entouré de murs,

Joignant au midi l'ancienne route de Doué, au couchant MM. Desessard et Marandeau, au nord M^{me} Gouzé et au levant M. Ploquin;

Communauté et usage au puits qui se trouve dans le prolongement du pignon de la maison appartenant à M. Ploquin et la mitoyenneté dans toute sa hauteur du pignon de la maison de M. Ploquin dont on vient de parler, qui donne au midi sur le jardin.

Sur la mise à prix de... 1.200 fr.

S'adresser, pour tous renseignements :

1^o A M^e BEAUREPAIRE, avoué poursuivant;

2^o A M^e AUBOYER, notaire, dépositaire du cahier des charges.

Dressé par l'avoué soussigné.

Saumur, le vingt-septième mil huit cent quatre-vingt-quatre.

BEAUREPAIRE.

M^e GAUTIER, notaire à Saumur, demande de suite un petit clerc.

Étude de M^e BRAC, notaire à Saumur.

A CÉDER

DE SUITE

BEL ÉTABLISSEMENT D'HORTICULTURE

à Saumur

50 mètres de serres — Eaux de la Loire
Excellente clientèle.

S'adresser à Saumur, au propriétaire M. JOUY-LAROZE, et à M^e BRAC, notaire. (650)

A VENDRE Belle Propriété

Au Petit-Puy, commune de Saumur, à 20 minutes des gares de l'Etat et d'Orléans, routes carrossables.

VUE SPLENDIDE sur la LOIRE et la VALLÉE

MAISON D'HABITATION, comprenant : bibliothèque, salon, vestibule, salle à manger, office, cuisine, deux chambres au-dessus, une à feu.

Au premier, trois chambres avec cabinets de toilette, une chambre froide, grenier sur le tout, chambre de domestique.

Grand et magnifique Jardin, bien planté, en terrasse sur la Loire, potager, basse-cour.

Fumoir, orangerie, buanderie, fruiterie, grand hangar, écurie, remise, grenier à fourrage, vastes caves, puits et pompe, réservoirs d'eau.

S'adresser à M. PERDRIAU, au Petit-Puy.

AVIS Le Comptoir général d'Épargne et de Crédit demande agents sérieux, sans connaissances spéciales, pouvant gagner 20 fr. par jour pour la vente à crédit de valeurs à Lots. App^{ts} fixes par groupe de 20 affaires. S'adr. p^{rs} rens., à M. G. Marie, directeur, r. St-Jean, 96, 98, à Caen (Calvados).

A LOUER

Premier ou deuxième étage, avec écurie à deux chevaux, remise et grenier à fourrage.

S'adresser rue d'Orléans, 73.

A LOUER

Pour le 1^{er} Octobre prochain

UNE MAISON

Avec ECURIE, REMISE et JARDIN

6, Rue de la Maremaillette.

S'adresser à M. BUREAU, 64, rue de Bordeaux. (669)

Assurances sur la Vie

M. PERSAC, 53, Grande-Rue, à Saumur, agent de l'Équitable des États-Unis, compagnie d'assurances sur la vie et rentes viagères, fonds de garantie 275 millions, fonds de réserves 60 millions, assure dans tous les cas de mort par épidémies ou accidents; meilleur marché que les autres compagnies, donnant la totalité des bénéfices aux assurés.

S'adresser à M. PERSAC, pour tarifs et renseignements.

Demande un représentant dans chaque commune du département.

AUX ÉLÉGANTS

CHEMISERIE MODÈLE

M. MONTEL

43, rue du Portail-Louis, 43.

La maison se charge des RÉPARATIONS.

LE JOURNAL DES CAMPAGNES

Et d'Agriculture progressive réunis
28^e ANNÉE

Paraissant tous les samedis

AVEC DE MAGNIFIQUES GRAVURES
6 fr. par an.

Le Journal des Campagnes est le meilleur marché et le plus varié de toutes les publications spéciales. Chaque numéro contient un article relatant les principaux faits de la semaine, de nombreux articles et notes agricoles, horticoles et de jardinage, une jurisprudence rurale des recettes hygiéniques et d'économie domestique, ainsi que le cours détaillé des principales denrées, la cote des valeurs de bourse, etc., etc.

Envoi gratuit de numéros spécimens, sur demande.

Administration : 18, rue Dauphine, à Paris.

Café BARLERIN hygiénique de santé, stomacique et fortifiant, préparé par R. BARLERIN, ph.-chim., à TARARE (Rhône).

Le Café BARLERIN est recommandé aux personnes nerveuses; il facilite la digestion, guérit la gastrite, les gastralgies et les irritations d'intestins; il détruit la constipation, stimule l'appétit, rend le sommeil aux personnes irritées par un travail excessif, donne les meilleurs résultats dans la MIGRAINE et les NÉURALGIES. Le Café BARLERIN est un fortifiant par excellence, qui peut s'employer pendant les chaleurs comme boisson hygiénique pour empêcher la transpiration et préserver du choléra et de toutes les maladies épidémiques. Des MILLIERS de MALADES doivent leur guérison à l'usage du Café BARLERIN, qui est le meilleur marché et le plus agréable des cafés de santé. Le Café BARLERIN est un produit alimentaire uniquement composé de fruits adoucissants et dont la composition chimique est à peu près la même que celle des eaux minérales les plus en réputation.

Se vend en boîtes de 1 kilogramme, en 200 tasses, prix : 4 fr.; de 500 gr., pour 100 tasses, prix : 2 fr., et de 250 gr., prix : 1 fr. 25.

LE COLLIER GALVANO-ÉLECTRIQUE RUSSE du docteur WIATKA

est le préservatif sûr et commode du croup, de la coqueluche et des maladies graves du larynx chez les jeunes enfants. Prix : 2 fr.

Produits admis à l'Exposition universelle de Paris, 1878, avec 2 médailles d'honneur. Se vendent à Tarare, en gros, chez M. R. BARLERIN, pharmacien-chimiste.

Dépôt à Saumur chez M. GONDARD, épicière, rue d'Orléans. (450)

GUÉRISON CERTAINE et RADICALE

DE TOUTES LES Affections de la Peau
DARTRES, ECZÉMAS, Psoriasis, Acné, etc.; des PLAIES et ULCÈRES VARIQUEUX considérés comme incurables par les Princes et les Rois.
Le Traitement est dirigé uniquement par le docteur M. LENOIR, Médecin Spécialiste, 41, rue St-Louis, à MELEN (400). CONSULTATIONS GRATUITES par correspondance.

Saumur, imprimerie P. GODET.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 22 SEPTEMBRE 1884.

Valeurs au comptant			Valeurs au comptant			Valeurs au comptant		
	Côté précé	Dernier cours.		Côté précé	Dernier cours.		Côté précé	Dernier cours.
3 %	78 50	78 70	Est	785	780	Obligations.		
3 % amortissable.	80 55	80 70	Paris-Lyon-Méditerranée.	1245	1242 50	Ville de Paris, oblig. 1855-1860	510	508
3 % (nouveau)			Midi	1162 50	1166 25	— 1865, 4 %	516	516
4 1/2 %	107 35	107 10	Nord	1663 75	1665	— 1869, 3 %	466	405
4 1/2 % (nouveau)	168 75	169	Orléans	1335	1337 50	— 1871, 3 %	397	397
Obligations du Trésor.	508 25	507	Ouest	840	840	— 1875, 4 %	517 50	517
Banque de France.	5680	5650	Compagnie parisienne du Gaz.	1557 50	1555 50	— 1876, 4 %	517	516
Société Générale.	466	460	Canal de Suez.	1957 50	1952 50	Bons de liquid. Ville de Paris.	328 75	332
Comptoir d'Escompte.	9 8 75	9 58 75	C. gén. Transatlantique.	473 75	476 25	Obligations communales 1879.	452 50	452
Crédit Lyonnais.	561 25					Obligat. foncières 1879 3 %	451	451 50
Crédit Foncier, act. 500 fr.	1313 75	1315				Obligat. foncières 1883 3 %	350 25	350
Crédit mobilier	3 5	3 65						